

FICHE DE POSTE N°7

Intitulé du poste : **Maître-assistant associé des ENSA**

Groupe de disciplines : THEORIES ET PRATIQUES DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE (TPCAU)

Disciplines : THEORIES ET PRATIQUES DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE (TPCAU)

Catégorie statutaire : **A**

Corps : **Maîtres assistants Associés des ENSA (MAAS)**

Temps: **Mi-temps (160h)**

1 an

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
École nationale supérieure d'architecture de : Paris- la Villette
Adresse : 144, avenue de Flandre - 75019 Paris

Missions et activités principales

Groupe de Disciplines : THEORIES ET PRATIQUES DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE (TPCAU)

Discipline : THEORIES ET PRATIQUES DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE (TPCAU)

Charges pédagogiques :

Il est demandé à l'enseignant/e de venir renforcer les approches de la question des usages dans le cadre de l'enseignement de la conception architecturale et urbaine dans l'école, et d'enseignements connexes.

L'enseignant/e interviendra dans trois cycles des études d'architecture, soit dans le cycle Licence et en cycle Master ainsi que la formation conduisant à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP).

- **LICENCE (42 h ETD)**

L'enseignant/e interviendra dans trois groupes d'encadrement (3x 8 étudiants) des rapports licence en 3^e année.

- **MASTER (77 h ETD)**

dont :

- 49 h ETD : L'enseignant/e proposera, en responsabilité et/ou en co-responsabilité avec un/e enseignant/e d'une autre discipline, un intensif pluridisciplinaire se déroulant (en principe) pendant l'inter-semestre (février 2017). Concrètement il peut s'agir de rejoindre l'équipe interdisciplinaire de l'intensif « transformations : architecture, énergie, habitants », ou de partager la responsabilité d'un intensif portant sur l'implication des usagers/habitants/citoyens dans un processus de conception, et permettant de mobiliser pleinement les compétences de la candidate/du candidat dans le cadre d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire.

- 28 h ETD : L'enseignant/e interviendra dans le séminaire Architecture Projet Urbain Sociétés (APUS – S7-M74) dans le cadre de l'optionnel d'initiation à la recherche (initiation aux méthodes de recherche) et du séminaire thématique (suivi des mémoires).

- **HMONP (41 h ETD)**

L'enseignant/e interviendra dans l'encadrement d'un groupe d'ADE en formation HMONP (25 h) et participera à l'organisation des sessions (16h)

Charges scientifiques :

L'enseignant/e pourra également présenter des travaux de réflexion, techniques et/ou théoriques, orientés vers la pédagogie. Une implication dans une équipe de recherche de l'école, et en particulier dans les travaux du Laboratoire Espaces Travail (LET-LAVUE UMR 7218), sera considérée très favorablement.

Compétences principales mises en œuvre :

Compétences techniques :

Titres ou diplômes requis :

EQUIVALENCE MAITRES ASSISTANTS, donc doctorat, et à défaut, titres, qualifications ou travaux admis en dispense.

Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

Titres ou diplômes souhaités : ARCHITECTE ou ARCHITECTE-URBANISTE, diplômes universitaires souhaités

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

Le/la candidat/e devra avoir acquis une solide expérience professionnelle :

- en matière de réalisations architecturales, édification des bâtiments neufs et/ou de restructuration et réhabilitation de bâtiments existants,
- en matière d'aménagement d'espaces publics et d'espaces extérieurs.

Un positionnement de maître d'oeuvre, ainsi qu'une implication voir une compétence particulière en matière d'approches de la question des usages en relation avec le travail de conception (design, architecture, aménagement urbain) seront appréciés.

L'expérience pédagogique de l'enseignant et sa capacité à œuvrer au sein d'équipes (constituées ou en devenir), d'animer des synergies pluridisciplinaires au sein de son enseignement, de mutualiser des synergies autour de thématiques de travail seront un critère important d'appréciation.

Une cohérence d'ensemble entre les différentes activités (intentions pédagogiques, pratiques professionnelle, travaux de recherche) dont pourra se prévaloir le/la candidat/e est demandée.

Savoir-être (compétences comportementales) :

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé soit à la fois professionnel et supérieur, en intégrant des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et une formation bi-cursus ingénieur-architecte / architecte-ingénieur. Les formations qu'elle propose s'appuient pour partie sur les travaux de recherche développés dans le cadre de son département recherche qui regroupe six équipes pluridisciplinaires et s'ouvrent sur diverses formations post Master qualifiantes : formation à l'HMONP, préparation au concours d'AUE, formations à des DPEA, formation à un DSA et formations doctorales.

L'ENSAPLV est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2174 inscrits en 2014 –2015.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

1/ il y est transdisciplinaire : tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé ; depuis sa fondation, l'ENSAPLV favorise la coprésence de nombreuses disciplines dont elle encourage le travail conjoint autour de l'exercice du projet ;

2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;

3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;

4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine ;

5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc ;

6/ il propose une progressivité dans le 1^{er} cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2^e cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'Ecole une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;

7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1^{er} cycle Licence et 2^e cycle Master ;

8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus et à des programmes financés par l'Europe.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3495) ;
- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP - UMR AUSSER 3329).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

L'enseignement de la conception architecturale et urbaine occupe une place centrale dans l'enseignement de l'architecture, entendue ici dans toutes ses dimensions : la ville, la culture et les connaissances qui la fondent, la nourrissent et auxquels elle participe, sa sphère politique, matérielle autant que symbolique.

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école

Liaisons fonctionnelles : Direction des études

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Composition du dossier de candidature

- Formulaire de candidature, avec coordonnées téléphoniques et mail où le candidat peut être joint rapidement ;
- Note d'intention pédagogique (trois pages dactylographiées maximum), tenant compte du programme pédagogique de l'école ;
- Curriculum vitæ détaillé. Le candidat s'attachera à présenter plus particulièrement son expérience dans l'enseignement.
- Travaux, ouvrages, articles, réalisations et référence des publications, s'il y a lieu.
- Copie des diplômes ou titres (*décret n°93-368 du 12 mars 1993*) (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté) ;
- Copie de la carte d'identité ;
- **Pour les postes à temps partiel**, Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€. Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.

CALENDRIER

- date limite de **réception** des candidatures : **Vendredi 1^{er} juillet 2016 (17h)**
- les candidats invités à l'entretien seront avertis par téléphone ou par mail (coordonnées demandées ci-dessus) au **plus tard le jeudi 7 juillet 2016**
- audition des candidats par la commission de recrutement prévue le : **mardi 12 juillet 2016**

Qui contacter (informations) ?

Bruno MENGOLI

Directeur ☎ 01 44 65 23 26 / bmengoli@paris-lavillette.archi.fr

Caroline Lecourtois

Directrice adjointe/ tél : 01 44 65 23 24 / clecourt@paris-lavillette.archi.fr

Laurence RICOU

Gestionnaire/SRH/ tel 01 44 65 23 08 / Iricou@paris-lavillette.archi.fr

Envois des candidatures :

A M. Le Directeur de l'ENSA de Paris la Villette

Adresse : 144 avenue de Flandre - 75019 Paris

Date de mise à jour de la fiche de poste : juin 2016

CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES ASSISTANTS ASSOCIÉS

Pour pouvoir être recruté en qualité de maître assistant associé il faut remplir l'une des conditions suivantes :

1. Justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline concernée autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée de sept ans.

2. Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 21 pour les maîtres-assistants associés régis par le décret n° 94-262 du 1er avril 1994 modifié
 - doctorat d'Etat,
ou
 - doctorat de troisième cycle,
ou
 - doctorat réglementé par l'arrêté du 5 juillet 1984 relatif aux études doctorales,
ou
 - diplômes français ou étrangers admis en équivalence (arrêté du 25 avril 1994)
 - diplôme d'architecture D.P.L.G. ;
 - diplôme d'architecte de l'École spéciale d'architecture ;
 - diplôme d'architecte de l'École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg ;
 - diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne (arrêté du 20 février 1990 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne et permettant l'inscription à un tableau régional d'architectes.) ;
 - diplôme de paysagiste D.P.L.G. ;
 - diplôme de l'École nationale supérieure des arts décoratifs ;
 - diplôme de l'École nationale supérieure des beaux-arts ;
 - diplôme d'ingénieur délivré par une école habilitée par la commission des titres.

Recrutement de MAAS à temps incomplet (50%) :

Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€.

Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.